

Projet territorial de santé mentale de Mayotte

Plan d'action

Des suites du diagnostic en santé mentale mené dans le cadre de l'élaboration du PTSM, 5 axes de développement ont été identifiés.

Ces axes d'orientation de la politique en santé mentale se traduisent et se mettent en œuvre sous la forme de 14 fiches d'actions (réalisations et démarches à entreprendre) se déployant durant les cinq prochaines années.

Rappel des axes du PTSM :

- Axe 1 :** Structurer l'offre de soins et d'accompagnement
- Axe 2 :** Développer les compétences et la transformation des métiers et des fonctions
- Axe 3 :** Fluidifier les parcours avec une visée inclusive
- Axe 4 :** Santé communautaire
- Axe 5 :** Prévention, dépistage et intervention précoce

Fiches actions du PTSM :

1. Maison de santé mentale de centre-ouest
2. Mettre en place d'un accueil de jour
3. Mettre en place des dispositifs alternatifs à l'hospitalisation
4. Formuler et mettre en œuvre une offre cohérente et coordonnée entre santé mentale et addiction
5. Favoriser une coordination santé/social dans le domaine de la santé mentale
6. Organiser l'attractivité et la fidélisation des acteurs de la santé mentale
7. Créer un dispositif de pilotage et d'appui du PTSM favorisant la coordination et la communication entre les acteurs
8. Santé communautaire : développement des CLS
9. Développer la médiation culturelle
10. Prise en compte des familles et des patients
11. Equipe mobile mahoraise d'accompagnement en pédopsychiatrie
12. Dispositif de prise en charge des victimes et auteurs d'agressions sexuelles
13. Renforcer l'offre de soins émanant du champ médico-social à destination des enfants et des adolescents présentant des troubles psychiques
14. Faire renaître la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP)